



## RÉFLEXION CROISÉE SUR LES CONCEPTS DE SOCIÉTÉ CIVILE ET DE COMMUNAUTÉ POLITIQUE

**Raphaël CANET**

PhD. Sociologie,

Coordonnateur de la Chaire MCD

*Ce texte constitue les notes du séminaire interne animé par l'auteur à l'UQAM, le 08 mai 2002.*

---

### Plan du séminaire :

#### I : La communauté politique

A – La communauté politique, principe moderne de la légitimité politique

B – Nation-unité politique et Nation-communauté de citoyens

C – Les deux idées modernes de nation : nation-contrat et nation-génie

D – La collectivité politique symbolique

#### II : Critiques de la communauté politique :

A – La non pertinence du critère de représentativité

B – La non-pertinence du critère de légitimation

C – Histoire croisée des concepts

D – Problématique de leur articulation



## Réflexion croisée sur les concepts de société civile et de communauté politique

Je tenterai dans un premier temps, à partir d'un détour par la philosophie politique, de vous présenter ce qu'est la communauté politique en mettant en relief ses deux fonctions fondamentales dans notre modernité politique, fonction de représentation et fonction de légitimation, pour ensuite, dans un second temps, présenter les critiques dont elle fait actuellement l'objet du fait de la supposée non-pertinence des fonctions qu'elle est censée assumer.

### I : La communauté politique

#### A – La communauté politique, principe moderne de la légitimité politique

Point de vue philosophie politique et théorie politique :

Le concept de communauté politique, de nation, est fondamental pour expliquer le passage à la **modernité politique**.

La communauté politique apparaît en effet à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, notamment dans la France révolutionnaire, comme le **principe de la légitimité politique moderne**.

Ce concept permet de rompre avec l'ordre monarchique caractéristique de l'Ancien Régime et de substituer au paradigme de l'autorité transcendante (le Roi et Dieu), le principe d'un pouvoir socialement immanent.

La nation se trouve investie du pouvoir constituant qui légitime les pouvoirs constitués.

**«Le principe de tout souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément». Art. 3, Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, 26 août 1789.**



**La nation est «un corps d’associés vivant sous une loi commune et représentés par la même législature» - Sieyès, *Qu’est-ce que le tiers- état ?*, 1789.**

L’émergence de la communauté politique est indissociablement liée au principe démocratique, le *democratos*, c’est-à-dire le pouvoir du peuple.

Comme le soulignait Max Weber, la nation est indissolublement liée à l’idée d’une organisation politique autonome, d’un État, dont la maîtrise assurerait à cette collectivité ainsi désignée la pleine jouissance de la puissance politique :

**Le concept de “nation” nous renvoie constamment à la relation avec la “puissance” politique. Il est donc évident, si tant est que “national” signifie quelque chose d’unitaire, que ce sera aussi une sorte de passion [*Pathos*] spécifique. Dans un groupe d’hommes unis par la communauté de langue, de confession religieuse, de mœurs ou de destin, cette passion se liera à l’idée d’une organisation du pouvoir politique déjà existante ou ardemment désirée qui leur soit propre, et elle sera d’autant plus spécifique que l’accent aura été placé davantage sur la “puissance”<sup>1</sup>.**

Cependant, afin d’éviter toute appropriation, par une personne ou un groupe de personne, du pouvoir, les révolutionnaires français ont recouru au concept abstrait de nation, conçue comme **imprescriptible, indivisible et inaliénable**.

La nation apparaît donc comme une communauté politique détentrice de la souveraineté, mais *impossible à incarner*. Elle ne peut donc s’exprimer que par la voie de ses représentants.

**«La nation, de qui seule émanent tous les Pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation. La Constitution française est représentative : les représentants sont le corps législatif et le roi.» art.2, titre III, *Constitution du 3 septembre 1791*.**

Débat entre souveraineté populaire et souveraineté nationale.

Dépasser la dictature de la majorité de Rousseau.

Démocratie représentative : nationalisation du pouvoir étatique

Démocratie directe : socialisation du pouvoir étatique.

---

<sup>1</sup> Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, T.I, 1971, p.427.



Les deux fonctions de la communauté politique moderne : *fonction de représentation* et *fonction de légitimation*.

[Schéma 1]

### **B – Nation-unité politique et Nation-communauté de citoyens**

Approche sociologique de la communauté politique.

Affirmer les deux fonctions de la nation impose de distinguer les concepts de société, de nation et d'État.

Lever l'ambiguïté du terme de nation. Texte de Aron : *ordre de culture* et *ordre militaire*.

Aron remarque, p.295 :

**«Toute collectivité comporte une double définition, à l'intérieur par un système de normes ou de valeurs, vers l'extérieur par l'indépendance ou la souveraineté militaire<sup>2</sup>».**

Ce double processus, d'inclusion à l'interne et d'exclusion à l'externe, permet à Aron de distinguer l'ordre de culture de l'ordre militaire qui s'appliquent à chaque collectivité. L'ordre de culture oriente la politique intérieure de la collectivité afin de favoriser et de renforcer une *communauté de culture* entre ses membres pouvant ainsi faire émerger une *nationalité*<sup>3</sup>. L'ordre militaire, quant à lui, oriente la politique extérieure de la collectivité, cette politique que l'on qualifie aussi à très juste titre "d'étrangère", afin d'en assurer la pérennité, par des moyens diplomatiques ou militaires, garantissant la pleine souveraineté et l'indépendance étatique.

---

<sup>2</sup> R. Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 4ième éd., 1966, p.295.

<sup>3</sup> Raymond Aron définit la *nationalité* comme «un groupement humain, caractérisé par un style propre de vie et de culture, par la conscience d'être unique et la volonté de le rester». Ainsi, la nationalité est une communauté de culture qui a conscience d'elle-même et qui entend se perpétuer. En ce sens, elle peut revendiquer l'autonomie culturelle. C'est ce qui distingue la nationalité de la *nation* qui, elle, aspire à l'indépendance étatique. Une nationalité est donc une collectivité qui entend perpétuer sa culture distincte ; une nation est une collectivité qui entend s'approprier la puissance étatique. *Patriotisme* et *nationalisme* sont, quant à eux, des sentiments éprouvés à l'égard de la nation. Le premier est vertueux et exprime l'amour de la nation. Le second est une perversion passionnelle du premier, fait d'orgueil et d'ambition pour *sa* nation. Raymond Aron, «Nations et régimes», in R. Aron, *Ibid.*, pp.282-307.



Ainsi, pour Aron, la nation moderne résulte de la convergence, en une même unité politique, des ordres culturel et militaire, un groupe d'hommes unis par une communauté de culture et qui se dotent d'un État, source de puissance politique pour eux-mêmes. Cette définition toute wébérienne de la collectivité nationale insiste donc sur deux de ces aspects, la puissance de la collectivité vis-à-vis de l'extérieur, et la propension à la cohésion culturelle interne. Alors que l'étude du premier aspect, auquel s'est largement attaché Raymond Aron, relève de la discipline des relations internationales, le second aspect relève plutôt de la sociologie. C'est d'ailleurs sur cet aspect que s'est plutôt penchée Dominique Schnapper en proposant de définir la nation de la manière suivante :

**Comme toute unité politique, la nation se définit par sa souveraineté qui s'exerce, à l'intérieur, pour intégrer les populations qu'elle inclut et, à l'extérieur, pour s'affirmer en tant que sujet historique dans un ordre mondial fondé sur l'existence et les relations entre nations-unités politiques. Mais sa spécificité est qu'elle intègre les populations en une communauté de citoyens, dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'État<sup>4</sup>.**

Présenter la nation comme une *communauté de citoyens* conduit à l'ériger véritablement en objet sociologique en précisant la définition trop large de la nation conçue comme une *unité politique*. L'analyse sociologique de l'objet nation conduit à privilégier l'étude des relations intra-nationales plutôt qu'inter-nationales. Il convient cependant de garder à l'esprit que la finalité ultime du projet national demeure la pleine jouissance de la puissance politique par la collectivité, qui se manifeste notamment par l'expression de la souveraineté étatique sur la scène internationale.

### **C – Les deux idées modernes de nation : nation-contrat et nation-génie**

Nation politique / nation culturelle

nation civique / nation ethnique

conception française / conception allemande

nation contrat / nation génie

Etat-nation / nation-État



nation à l'occidental / nation à l'oriental

**[Schéma 2]**

Renan et Fustel de Coulanges contre Mommsen et Strauss au sujet de l'Alsace.

Sieyès.

Herder - Fichte. Réaction contre l'expansionnisme de la raison universelle (Herder) la nature n'est pas l'expression de l'unité de la raison (Voltaire), mais la diversité des cultures.

Expansionnisme napoléonien (Iéna, 1806, Discours, 1808).

rationalisme des Lumières contre romantisme.

Théories modernistes ou primordialistes de la nation.

**D – La collectivité politique symbolique**

Cette brève histoire des idées de nation nous conduit à poser ce qui se présente aujourd'hui comme un lieu commun, à savoir qu'il devient ontologiquement impossible d'énoncer une série de critères objectifs permettant de définir une nation de manière universelle. Il convient dès lors d'adopter une posture initiale prudente à l'égard de cet objet, en laissant ouvert le large éventail du champ des possibles, comme nous le suggère Gil Delannoi :

**Puisqu'il est visible, à de nombreuses reprises, sous plusieurs aspects, qu'aucune caractéristique concrète (langue, ethnie, territoire, religion et/ou culture) n'est suffisante, ni même nécessaire, pour définir une nation, et donc la nation, il faut s'en tenir à ce manque de substance si paradoxal. [...] La médiation politique est indispensable à toute entité nationale, mais elle est, au départ, vide, ouverte, aléatoire<sup>5</sup>.**

Ainsi, faisons l'hypothèse que la nation est une construction idéelle, qui se manifeste sous des formes particulières dépendantes du contexte sociétal et historique au sein duquel elle émerge,

---

<sup>4</sup> D. Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, p.28.

<sup>5</sup> Gil Delannoi, *sociologie de la nation. Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Armand Colin, 1999, p.26.



mais aussi des autres conceptions déjà formulées de cette collectivité, ce qui nous conduit soit à la situer sur un continuum dont les deux conceptions idéal-typiques forment les extrémités<sup>6</sup>, soit à la percevoir comme le résultat d'une relation dialectique entre ces deux idées antinomiques<sup>7</sup>.

La nation est une collectivité politique symbolique, qui entend représenter la société qu'elle transcende et qui légitime le pouvoir régulateur de l'État sur cette même société.

## **II : Critiques de la communauté politique :**

### **A – La non pertinence du critère de représentativité**

Une des premières critiques qui vient remettre en cause la pertinence de la communauté politique, c'est la dissolution du lien entre la nation et la société : la nation, abstraction de l'ordre du symbole, ne représente en rien la société.

Violence de l'abstraction qui conduit à nier la richesse des différences.

Taylor, la négation des particularismes conduit à l'aliénation de la liberté...

Les revendications multiculturalistes ou catégorielles conduisent à nier le caractère englobant du concept de nation, sa prétention totalisante.

Plutôt que cette représentation unificatrice de la collectivité politique, les tenants de cette critique vont lui préférer une représentation pluraliste, dont la caractéristique majeure serait l'hétérogénéité.

---

<sup>6</sup> Tel que le suggère Jean Baechler, «la nation est tendue entre une communauté substantielle et une communauté contractuelle. [...] La nation comme morphologie tolère les deux variantes ou, pour être plus précis, toutes les positions possibles sur un continuum reliant les deux pôles, qui ne sont jamais réalisés exclusivement l'un de l'autre.» Jean Baechler, «L'universalité de la nation», in *La nation*, Paris, Gallimard-Seuil, La Pensée politique, 1995, p.20.

<sup>7</sup> Selon la proposition d'Alain Renaut. «On peut donc se demander si l'une des tâches qui s'imposent à une réflexion contemporaine sur la nation et sur la nationalité ne consisterait pas à tenter de sursumer l'opposition de la nationalité-adhésion libre et de la nationalité-détermination.» Alain Renaut, «Logiques de la nation», in G. Delannoi et P.-A. Taguieff (sous la dir.), *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991, p.39.



## **B – La non pertinence du critère de légitimation**

La seconde critique s'applique à disqualifier la fonction de légitimation attribuée à la communauté politique du fait de la négation du rôle central de l'État dans la régulation de la société.

Cette critique attaque la pertinence de la communauté politique de manière indirecte, en niant la pertinence du pouvoir étatique. Dès lors, si l'État est voué à se dissoudre en une multitude de lieux de pouvoirs locaux et ad hoc, il ne sert plus à rien de recourir à la communauté politique afin de légitimer ce pouvoir disparu.

Il me semble que le recours actuel au concept de société civile, comme concept de substitution à celui de communauté politique, illustre l'emprise grandissante de cette double critique dans nos sociétés.

## **C – Histoire croisée des concepts**

J'ai débuté mon exposé en soulignant le fait que le concept de communauté politique est fondamental, en tant que nouveau principe de légitimité politique, pour l'avènement de la modernité politique. Il se trouve aussi, dès son émergence dans l'ère moderne, directement lié au concept de société civile.

Comme le souligne François Rangeon le concept de société civile est polysémique et son sens fut toujours lié à une expression opposée. Le terme se définissait toujours par rapport à autre chose. Il distingue deux couples d'opposition qui se sont historiquement succédés afin de saisir le sens donné au concept de société civile :

Tout d'abord le couple état de nature/société civile.

Ensuite le couple société/État.

**«Cette évolution engendre une inversion du sens du mot société civile qui a d'abord signifié la société politiquement organisée c'est-à-dire l'État, puis le contraire, c'est-à-dire la société privée ou la société sans l'État.» (Rangeon, p.10)**



Les concepts de société civile et de communauté politique, jadis se recouvrant, semble se distinguer l'un de l'autre, voire de s'opposer, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle.

(Avec Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, 1821, selon Guy Berger, avec Mandeville, *La Fable des abeilles*, 1714, selon Rangeon).

Les diverses définitions de la société civile chez Guy Berger.

### [Schéma 3]

Que signifie cette évolution ?

Selon François Rangeon, le nomadisme sémantique du concept traduit le fait que «l'expression société civile est bien une notion *politique*, se caractérisant par l'absence d'unité de signification et par le fait qu'elle ne peut fonctionner seule ; les mots du vocabulaire politique, loin d'être les instruments neutres de la pensée, sont les armes du conflit politique.»

(Rangeon, p.10)

Afin de bien saisir l'incidence politique de la supplantation du concept de communauté politique par celui de société civile, je vous invite à un détour par la théorie de l'espace public d'Habermas.

La distinction entre les concepts de communauté politique et de société civile se fonde sur la distinction entre les sphères publique et privée de la vie sociale, distinction qui se trouve, selon Habermas au fondement même de notre modernité, qui se caractérise par l'apparition de la société bourgeoise.

La société bourgeoise se forme face au pouvoir absolu de l'État monarchique d'Ancien régime. Les activités et relations d'interdépendance, jusque là confinées à la sphère de l'économie domestique, franchissent le seuil de la cellule familiale et investissent la scène publique. L'activité économique devenue affaire privée se règle sur un échange de biens plus étendu, le marché, placé sous le contrôle et la direction de la sphère publique. L'existence du libre marché relève désormais de l'intérêt général, ainsi il doit être garanti par le pouvoir public. L'économie moderne n'est plus domestique, elle devient commerciale. Parallèlement à la naissance de l'État moderne, apparaît une nouvelle classe sociale, la bourgeoisie, composée



de fonctionnaires de l'administration royale, de juristes, de médecins, prêtres, officiers, professeurs... en fait des gens instruits.

La sphère publique bourgeoise se développe dans la mesure où l'intérêt d'ordre public porté à la sphère privée qu'est la société bourgeoise n'est plus défendue par le seul pouvoir, mais est pris en compte par les sujets qui y voient leur affaire propre.

Le processus est donc double : d'un côté la société bourgeoise se consolide face à l'État en délimitant par rapport au pouvoir un domaine privé ; de l'autre, elle fait de la reproduction de l'existence (ainsi libérée des cadres du pouvoir domestique privé) une affaire d'intérêt public. Cela suppose, l'instauration d'un contrat liant l'administration aux sujets, et l'existence d'un public faisant un usage critique de sa raison, notamment à travers l'instrument privilégié qu'est la presse.

**[schéma 4]**

La sphère publique politique est insérée dans le domaine privé car elles repose sur les personnes privées (sphère des personnes privées rassemblées en un public). Ces personnes privées revendiquent cette sphère publique réglementée par l'autorité, contre le pouvoir lui-même, afin d'être en mesure de discuter avec lui des règles générales de l'échange. Ce terrain de l'échange des marchandises et du travail social demeure privé, mais il se dote d'une importance d'ordre public. Ainsi cette sphère joue un rôle de médiateur entre les besoins de la société et l'État.

La sphère privée se caractérise par une ambivalence, qui va se projeter sur la sphère publique. En effet, en tant qu'homme privé, le bourgeois peut se présenter soit en propriétaire de biens et de personnes, il se place alors dans la sphère du marché (société civile) qui fait partie intégrante du domaine privé ; soit en homme parmi les autres, s'il se place dans la sphère d'intimité qu'est la famille et qui apparaît comme le noyau du domaine privé. Par projection, dans la sphère publique, les personnes privées peuvent s'entendre, en tant qu'homme, sur leur subjectivité à travers l'usage qu'ils font du raisonnement sur le plan littéraire (sphère publique littéraire). Les personnes privées peuvent aussi, en tant que propriétaire, faire usage de leur raisonnement sur le plan politique afin de se mettre d'accord sur la manière de régler leurs affaires dans le domaine privé (sphère publique politique).



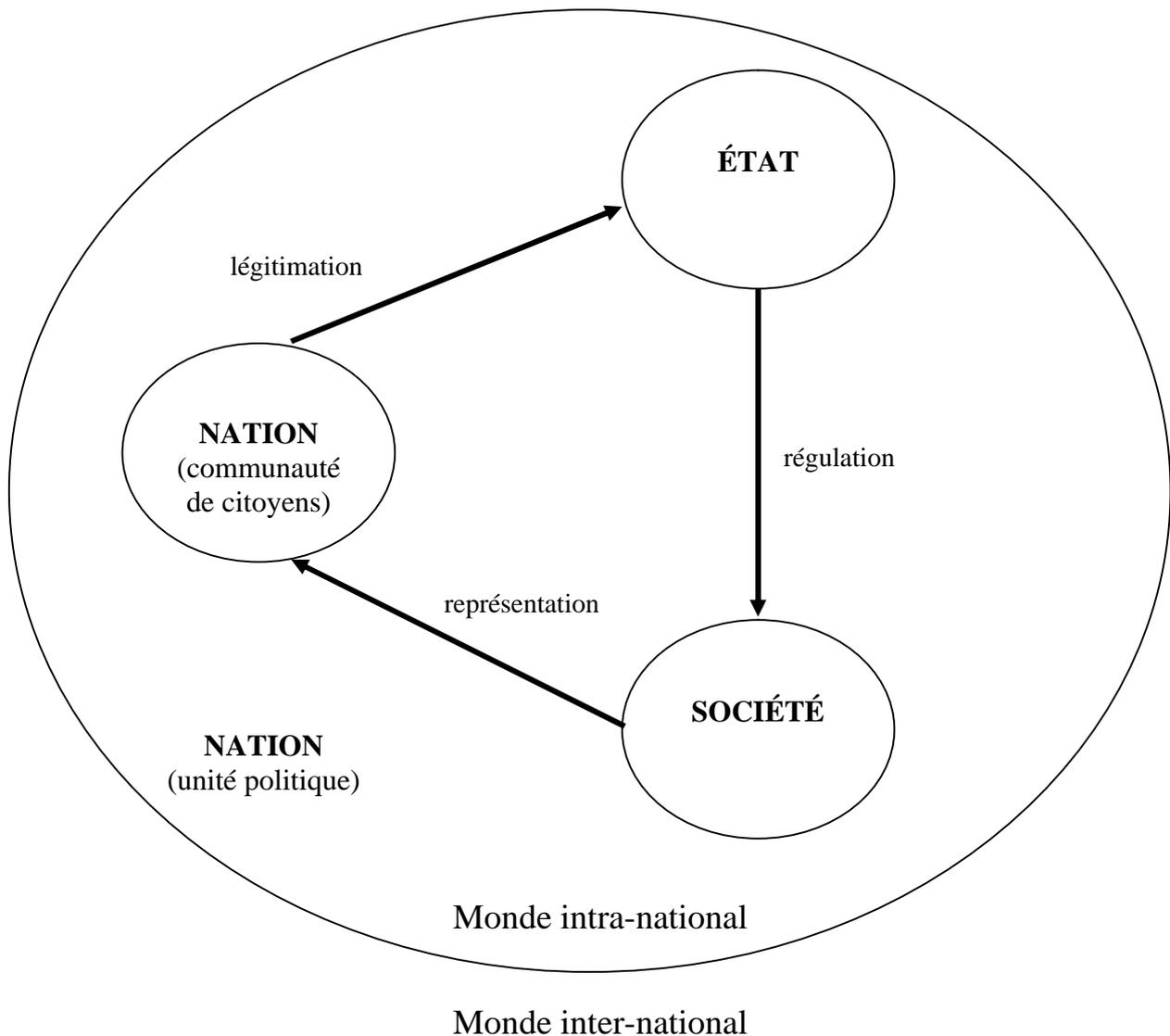
## NOTES DE CONFÉRENCES – 08 MAI 2002

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie  
<http://www.chaire-mcd.ca/>

Ainsi, l'existence d'une communauté politique, qui se manifeste dans la sphère publique politique, permet de se prémunir de l'usage arbitraire du pouvoir étatique, tout en garantissant l'existence d'une sphère privée où peut se développer la société civile.

La question qui se pose alors est la suivante : peut-on faire l'économie de l'une ou l'autre des représentations de la collectivité ? Peut-on rompre l'équilibre que Brunelle estime vertueux, entre ces deux domaines de l'activité sociale ? Peut-on légitimement jouer la société civile contre la communauté politique sans risquer de perdre l'emprise démocratique sur l'usage du pouvoir ?

### Schéma 1 : Fonctions de la communauté politique moderne



**Source :** Raphaël Canet, *Du sentiment national au nationalisme. Étude sociologique de la genèse et de l'affirmation de l'identité nationale québécoise*, Thèse de doctorat, Université de Paris IV Sorbonne / Université du Québec à Montréal, 2002, p.31.

**Schéma 2 : Les ambivalences du concept de nation**

|   |   |
|---|---|
| <p><b>THÉORIE</b><br/>         Elle se fonde sur des critères descriptifs afin de la définir et de l'expliquer (territoire, ethnologie, langue, religion, tradition...). La nation est pensée.</p>  | <p><b>ESTHÉTIQUE</b><br/>         Elle se fonde sur une sensibilité particulière pour l'exprimer (les arts, les habitudes, les routines). La nation est vécue.</p>  |
| <p><b>ARTIFICIEL</b><br/>         La nation est un construit. Elle est le fruit de l'imaginaire, et se perpétue par le biais des institutions (armée, impôts, école, médias). La nation comme volonté.</p>  | <p><b>ORGANIQUE</b><br/>         La nation est durable, palpable car il y a en elle le sentiment de l'existence, elle est vivante. La nation comme conscience d'être.</p>   |
| <p><b>INDIVIDUEL</b><br/>         La nation donne une individualité à un collectif. En ce sens la souveraineté des individus membres de la collectivité est préservée, ils s'assemblent par contrat. L'accent est mis sur les droits des citoyens (primat de l'individualisme).<br/>         La nation comme collectif individué.</p> | <p><b>COLLECTIF</b><br/>         Les individus s'effacent devant le collectif incarné par la nation. Les individus s'agrègent dans une individualité de masse supérieure qui les préserve de l'atomisation. L'accent est mis sur les devoirs des citoyens (Primat du collectivisme).<br/>         La nation comme individu collectif.</p> |
| <p><b>UNIVERSEL</b><br/>         La nature est universelle alors que la culture est le lieu de la diversité. Il convient de propager ces principes universels mis en avant par une civilisation dont le support est la nation. Universalisme des lumières.</p>  | <p><b>PARTICULIER</b><br/>         La nature ne se caractérise plus par son universalité mais par sa diversité. Les cultures s'opposent à la civilisation.<br/>         Particularisme du Romantisme.</p>   |
| <p><b>DÉPENDANCE</b><br/>         La nation est un produit de l'histoire, elle est une cristallisation de déterminismes historiques et d'aléas politiques, économiques et culturels.</p>  | <p><b>INDÉPENDANCE</b><br/>         La nation est productrice, elle est une matrice. La nation produit l'histoire et la contingence ne se manifeste que dans l'agencement précaire des déterminismes.</p>   |
| <p><b>IDÉOLOGIE</b><br/>         La nation est un catalyseur idéologique et un instrument de diffusion. En tant qu'objet idéologique, la nation fournit une base au nationalisme qui, par rétroaction, crée une idéologie nationale qui la renforce.</p>  | <p><b>APOLITISME</b><br/>         La nation faisant œuvre de rassemblement national se veut apolitique afin de concilier les extrêmes en son sein. C'est certes une fiction idéologique niant son caractère idéologique, elle est cependant efficace.</p>   |
| <p><b>FONCTIONNEL</b><br/>         En tant qu'objet d'une politisation instrumentale, la nation se trouve au service de l'État. L'État utilise la nation pour se consolider et légitimer son usage du pouvoir et de la violence légitime.</p>   | <p><b>TRANSCENDANT</b><br/>         La nation suscite un sentiment d'appartenance assez fort pour exiger de ses membres le sacrifice suprême. Elle ne peut donc être le véhicule d'autres conflits puisqu'elle apparaît comme la référence suprême.</p>   |
| <p><b>CIVIQUE</b><br/>         La nation comme volonté (conception française).</p>  | <p><b>ETHNIQUE</b><br/>         La nation comme hérédité (conception allemande).</p>  |
| <p><b>DISCONTINU</b><br/>         En tant qu'elle est soumise aux aléas de l'histoire, la nation subit de nombreuses métamorphoses. Elle traverse donc des phases de sommeil profond et de réveil brutal.</p>   | <p><b>CONTINU</b><br/>         La nation se perpétue à travers l'histoire. Elle demeure authentique malgré les siècles, comme atemporelle.</p>  |

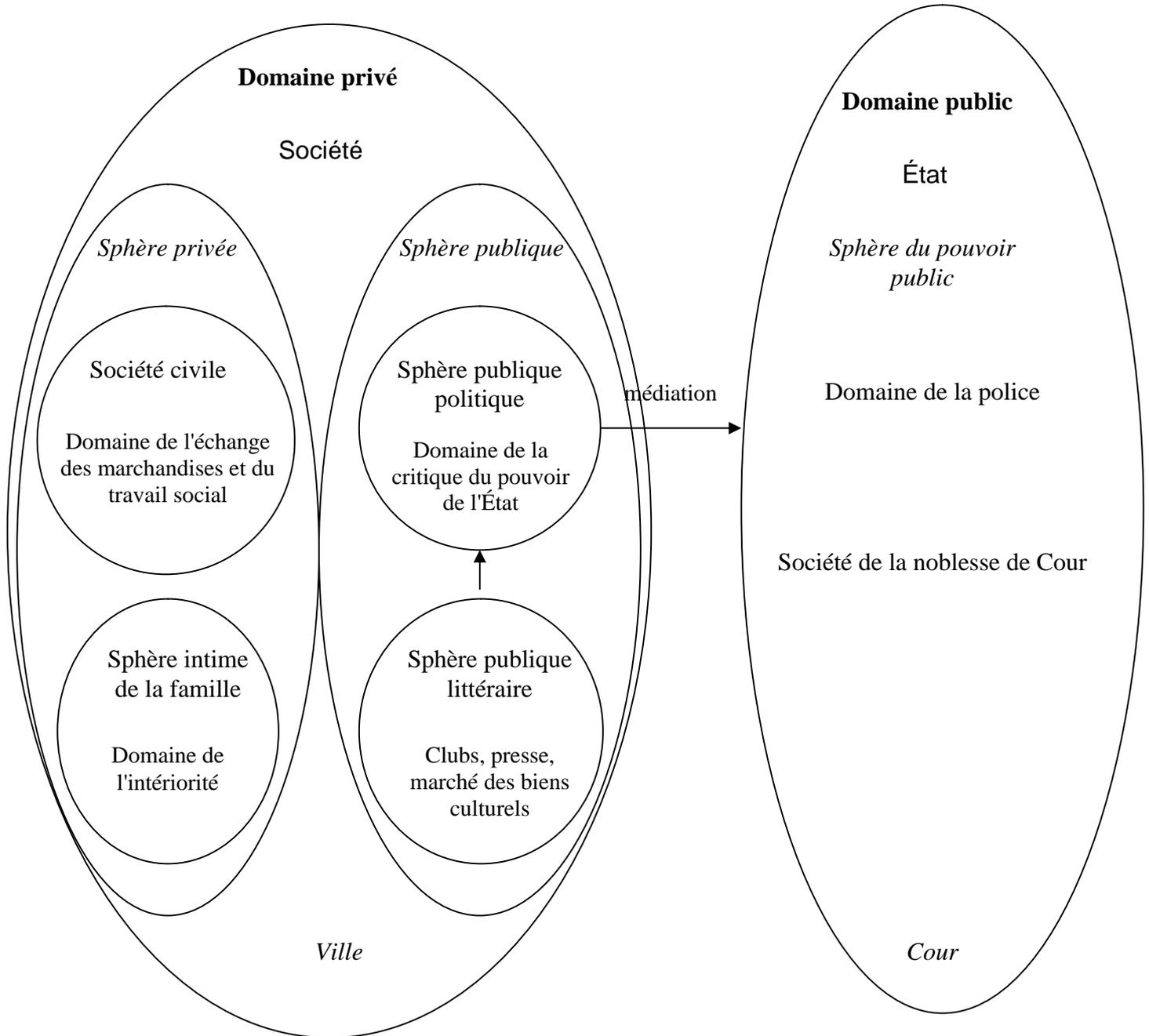
**Source :** Gil Delannoi, «La théorie de la nation et ses ambivalences», in Gil Delannoi et Pierre-André Taguieff, *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991, pp.9-14.

**Schéma 3 : Les diverses définitions de la société civile selon Guy Berger :**

|   |   |
|---|---|
| définition aristotélothomiste             | La société civile est le groupement humain parfait, autosuffisant. Elle naît des familles, des groupes locaux et professionnels qu'elle englobe selon un processus naturel et progressif. Elle dispose d'une instance de direction, responsable du bien commun de l'ensemble, et que l'on peut qualifier de politique. Elle a pour finalité le bonheur temporel de l'homme et la réalisation, par la politique, de la concorde entre ses membres.   |
| définition de Hobbes-Locke-Rousseau       | La société civile est le groupement humain supérieur né de la volonté des individus. Elle est instituée dans l'utilité commune afin de permettre aux individus et aux familles d'échapper à l'état de nature, où règne la guerre de tous contre tous et où aucune coopération durable n'est envisageable. Pour subsister au-delà de son moment fondateur, la société civile, contractuelle, doit comporter un souverain, individuel ou collectif, capable d'exprimer la volonté de l'ensemble et de la faire respecter. Elle a pour finalité de permettre à l'homme d'accéder à un état juridique (règlement pacifique des conflits). |
| définition hégélienne                     | La société civile est le stade de la vie éthique qui s'établit à l'âge moderne entre le groupement naturel qu'est la famille et l'État. Elle correspond au système des besoins ou économie, qui est son premier moment, mais aussi à tout ce qui est nécessaire au fonctionnement d'une économie vivante : le système juridique qui permet d'arbitrer les conflits d'intérêt et de sanctionner les manquements aux règles, l'organisation des professions, l'administration économique.   |
| définition de Marx                        | La société civile est la société non politique structurée par les réalités de l'économie et le système des classes. C'est l'ensemble des infrastructures économiques et sociales dont se distinguent à notre époque les superstructures politiques et idéologiques. Elle s'oppose à l'État et au monde des représentations.   |
| définition de Gramsci                     | La société civile est l'ensemble des institutions et des groupes qui produisent et gèrent l'idéologie, au sens le plus large de ce mot. Elle a pour fonction d'assurer l'hégémonie de la classe dominante dans une société. Elle s'oppose non seulement à l'infrastructure de la production, des échanges et des rapports de production, mais aussi à la société politique ou État dont l'objet et la coercition. Sa finalité est de rendre l'intervention de la société politique inutile grâce à l'influence qu'elle parvient à acquérir sur les intelligences et les imaginations.   |
| définition des analystes du totalitarisme | La société civile est la société globale, avec toutes ses composantes, dans la mesure où celles-ci poursuivent uniquement des finalités naturelles et obéissent au principe de réalité. Elle s'oppose aux détenteurs du pouvoir politique dès lors qu'ils se réfèrent pour tout ce qu'ils font et disent à une idéologie érigée en norme de l'État. L'idéologie à laquelle s'oppose la société civile est une gnose qui tente de fonder une doctrine de salut sur un discours qui se prétend scientifique, diabolise tous ceux qui ne s'y rallient pas et donne naissance à une langue de bois.                                       |
| définitions contemporaines                | Écoles néolibérale et de la deuxième gauche (autogestionnaire) : La société civile c'est la vie économique, sociale et culturelle des individus, des familles, des entreprises et des associations dans la mesure où elle se déroule en dehors de l'État et sans visée politique, en ignorant la double logique, idéologique et de souveraineté, de la vie politique, en recherchant par contre, soit la satisfactions des besoins ou des intérêts matériels, soit le soin des autres, la convivialité, le bonheur privé, l'épanouissement intellectuel ou spirituel.   |

**Sources :** Guy Berger, «La société civile et son discours», *Commentaire*, série de six articles : vol.XII, n°46, été 1989, pp.271-278 ; vol.XII, n°47, automne 1989, pp.517-523 ; vol.XII, n°48, hiver 1989-90, pp.799-803 ; vol.XIII, n°49, printemps 1990, pp.131-136 ; vol.XIII, n°51, automne 1990, pp.575-581 ; vol.XIII, n°52, hiver 1990-91, pp.801-805.

**Schéma 4 : Répartition des différentes aires sociales au XVIII<sup>e</sup> siècle selon Habermas**



**Source :** Schéma établi à partir de la représentation élaborée par Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot, 1978, p.41.



## Références :

### Sur la communauté politique :

- Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La découverte, 1996, 212p.
- Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 4<sup>ième</sup> éd., 1966, 794p.
- Jean Baechler (et al.), *La Nation*, Paris, Gallimard/Seuil, 1995, 462p.
- Pierre Birnbaum (sous la dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 462p.
- Pierre Birnbaum, «Sur la citoyenneté», *L'Année Sociologique*, vol. XLVI, n°1, 1996, pp.57-85.
- Rogers Brubaker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997, 319p.
- Georges Burdeau, *La démocratie*, Paris, Seuil, 1966, 185p.
- Raymond Carré de Malberg, «Théories contemporaines touchant la source de la puissance exercée par les organes d'État», in *Contribution à la théorie générale de l'État*, T.2, *Les organes de l'État*, Chap.I, Paris, Sirey, 1922, pp.149-197.
- Jean-Jacques Chevallier, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France, De 1789 à nos jours*, Paris, Dalloz, 8<sup>ème</sup> Ed., 1991, 1028p.
- Gil Delannoi, *sociologie de la nation. Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Armand Colin, 1999, 192p.
- Gil Delannoi et Pierre-André Taguieff (sous la dir.), *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991, 324p.
- François Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, 259p.
- Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989, 208p.
- Raoul Girardet, *Nationalismes et nation*, Paris, Complexe, 1996, 167p.
- Raoul Girardet, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Paris, seuil, 1983, 275p.
- Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la Publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978, 324p.
- Guy Hermet, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris, Seuil, 1996, 309p.
- Eric J. Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard, 1992, 253p.
- Will Kymlicka, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Boréal, 2001, 357p.
- Will Kymlicka, *Théories récentes sur la citoyenneté*, Ottawa, Multiculturalisme et citoyenneté Canada, 1995, 74p.
- Blandine Kriegel, *Cours de philosophie politique*, Paris, Librairie générale française, coll. Le livre de Poche, 1997, 153p.
- Brigitte Krulic, *La nation. Une idée moderne*, Paris, ellipses, 1999, 176p.
- Jocelyn Maclure, *Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec-Amérique, 2000, 219p.
- Marcel Mauss, « La nation », *L'Année sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 1956, pp.5-68.
- Marcel Mauss, « La nation et l'internationalisme », in *Œuvres*, T.III, *Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1969, pp.626-639.
- Friedrich Meinecke, *Cosmopolitanism and the National State*, Princeton, Princeton University Press, 1970, 403p.



## NOTES DE CONFÉRENCES – 08 MAI 2002

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie  
<http://www.chaire-mcd.ca/>

Alain Renaut, «L'idée fichtéenne de nation», *Cahiers de philosophie politique et juridique*, n°14, 1988, pp.191-205.

Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000, 320p.

Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, 228p.

Emmanuel Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers états ?*, Paris, Flammarion, 1988, 188p.

Charles Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994, 142p.

Max Weber, *Économie et société*, T.I et II, Paris, Presses pocket, 1995, 410p et 424p.

Max Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'édition, Coll. 10/18, 1963, 221p.

Michel Wieviorka (sous la dir.), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1996, 322p.

### Sur la société civile :

Guy Berger, «La société civile et son discours», *Commentaire*, série de six articles : vol.XII, n°46, été 1989, pp.271-278 ; vol.XII, n°47, automne 1989, pp.517-523 ; vol.XII, n°48, hiver 1989-90, pp.799-803 ; vol.XIII, n°49, printemps 1990, pp.131-136 ; vol.XIII, n°51, automne 1990, pp.575-581 ; vol.XIII, n°52, hiver 1990-91, pp.801-805.

Dorval Brunelle, «Introduction», in *Droit et exclusion : critique de l'ordre libéral*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp.13-39.

François Rangeon, «Société civile : histoire d'un mot», in Jacques Chevallier (et al.), *La société civile*, Paris, PUF, 1986, pp.9-32.